

La rénovation de la Maison de quartier Albert Sarraut



En 2016, le Maire avait prévu la construction d'un immeuble de trois étages à la place de la maison de quartier et de son espace vert. Suite aux protestations des citoyens et de l'**AJUV**, le Maire y a renoncé et **nous nous félicitons de cette victoire, obtenue par la mobilisation des Juvisiens. Mais pour quel projet ?**

Depuis trois ans, rien ne se passe et la salle est de plus en plus dégradée.L'**AJUV** a pris l'initiative au printemps 2017 de lancer une pétition pour la reconstruction ou la rénovation de cette maison de quartier indispensable aux associations et aux Juvisiens. Elle a rencontré un vif succès avec plus de 500 signatures en une semaine, montrant l'attachement des habitants à cet équipement indispensable.

Depuis plusieurs mois, nous avons demandé au maire qu'un groupe de travail soit constitué pour définir les besoins des associations et réaliser rapidement la reconstruction de cette maison de quartier. Nous n'avons eu aucune réponse alors que le manque de salles de réunions et d'activités est problématique à Juvisy depuis que de nombreuses salles ont été supprimées.

Lors de la réunion des habitants du Plateau, **le 4 octobre, un projet a enfin été présenté aux habitants.** Il correspond à un nouveau bâtiment avec deux niveaux (un rez-de-chaussée et un étage), pour une surface totale de 480 m². Cet équipement comprendrait une grande salle polyvalente modulable au RC de 175m² (contre 136m² actuellement), des toilettes et des petits locaux techniques. Au 1er étage seraient prévues trois salles et des locaux techniques. La partie espace vert serait moindre et des places de parking (représentant 100m²) seraient prévues, ainsi qu'une allée intérieure pour déchargement. Le coût en est estimé à 2 millions d'euros, la moitié de la somme serait financée par le Conseil départemental.

L'AJUV se réjouit du maintien de cet équipement indispensable pour les habitants du Plateau, qui souffrent de surcroît d'un manque criant d'équipements publics. Elle apprécie que des financements importants soient prévus pour le projet et **que la Ville ait renoncé à tout détruire pour tout vendre comme dans le premier projet de PLU.** Néanmoins, elle regrette **le manque de concertation** pour la conception du projet, illustrée par l'absence complète de réponse de la mairie à nos courriers, ainsi qu'à ceux des associations qui se sont groupées pour interpellier le précédent maire et le nouveau sur les salles municipales. Elle s'inquiète également pour **l'espace vert**, déjà grignoté par le nouveau bâtiment : voirie et parking ne pourraient-ils pas céder la place à un square, voire à des jeux pour les enfants ? Car **la transformation actuelle de Juvisy en « tout béton – tout voiture » ne nous**

convient pas.

Nos autres articles sur la maison de quartier :

- [Une pétition pour la maison de quartier Sarraut](#) – en mars 2017
- [Que devient la Maison de quartier Albert Sarraut ?](#) en avril 2016
- [Une vidéo sur la Maison Albert Sarraut](#) en avril 2016
- [Quatre associations interpellent le maire au sujet du PLU](#) en avril 2016
- [Le devenir de la Maison de quartier](#) en juillet 2016

Nos autres articles sur les parkings à Juvisy :

- en octobre 2017 – [Juvisy, un immense parking ?](#)
- en septembre 2017 – [Un espace vert en moins, un parking en plus](#)

Les arbres éliminés du centre-ville



Les habitants de Juvisy, très surpris, ont soudain découvert **les travaux d'abattage des cèdres en cours devant la salle des fêtes – espace Jean Lurçat le 5 octobre 2017**. Différentes initiatives ont été lancées par les habitants, auxquelles l'**AJUV** s'est associée. Nous avons également collecté des renseignements afin de compléter notre information. Nous vous en rendons compte ici, par un article que d'autres suivront. Comme d'ordinaire sur ce site, afin de ne pas confondre les faits et leur interprétation, ce qui ressort de l'opinion de notre association apparaît en italique.



L'état des lieux le 11 octobre devant l'espace Lurçat

Le 6 octobre, Virginie Falguières, 3ème adjointe en charge des travaux, du cadre de vie et de l'environnement est venue discuter avec les habitants qui se sont rassemblés devant l'espace Jean Lurçat. Elle a fait arrêter l'abattage du dernier arbre, qui était pourtant engagé – le cèdre est désormais sévèrement endommagé -, mais en précisant qu'il ne s'agissait que d'un sursis.

L'adjointe a, à cette occasion, confirmé que le parvis et ses arbres appartiennent au domaine public de la Ville et que le réaménagement de l'espace devant Lurçat n'était pas prévu à l'origine dans les travaux concernant la salle des fêtes. Ces travaux ont été décidés pendant l'été, sans aucune discussion avec les habitants et sans même la moindre information préalable. Il est dès lors envisagé de modifier complètement la structure du parvis, avec une pelouse, des bancs et des jets d'eau, et ce pour l'inauguration du nouvel espace Lurçat en décembre.

L'AJUV s'étonne qu'une décision pareille, avec un impact visuel fort sur la physionomie d'un centre ville très minéral, ait été prise dans la hâte, sans concertation et sans réflexion d'ensemble sur ce que doit être le cœur de notre cité. L'adjointe n'a pas été en mesure, de surcroit, de nous donner la moindre

information sur l'état des cèdres abattus ou en cours d'abattage, indiquant qu'elle allait « faire vérifier leur état ».

Le 7 octobre au soir, lors de la réunion du quartier centre, des habitants se sont émus de cet abattage et ont fait part de leur opposition. Il leur a été répondu, une nouvelle fois, que les cèdres étaient malades et un plan du projet de réaménagement du parvis a été projeté.

*L'**AJUV** est intervenue à cette occasion, pour contester cet abattage, d'autant plus que l'étude établissant le mauvais état phytosanitaire des cèdres n'a pas été présenté. Elle a également remarqué que sur le projet, datant du jour-même, étaient soudain apparue la plantation d'arbres de grande taille, qui avaient été ajoutés au dernier moment.*

Une nouvelle réunion s'est tenue **le 11 octobre**, avec le maire, Michel Perrimond. Les Juvisiens présents ont fait part de leur indignation face à ces abattages, ont demandé à ce que le dernier cèdre soit maintenu et ont également souhaité prendre connaissance du coût des travaux et du rapport phytosanitaire sur les arbres. Ce document n'était pas disponible (il est pourtant censé se trouver au service technique de la Ville) et les travaux sont tellement avancés qu'il n'est plus possible désormais de faire machine arrière. Mais le maire s'est engagé à remplacer les cèdres par des arbres de grande taille et à présenter les projets en amont à la population lorsqu'ils touchent à des éléments aussi visibles. Enfin, l'**AJUV** a également appris que les travaux sur le parvis coûtent 400 000 euros, en large partie financés par l'EPT12 (établissement public territorial) Grand-Orly-Seine-Bièvre.

*L'**AJUV**, d'une part, **s'indigne qu'une nouvelle décision, dont l'impact est fort sur notre ville et qui est irréversible, ait été prise très rapidement** – au mois de juillet vraisemblablement -, sans aucune information préalable et sans consulter les habitants, comme ce fut le cas lors du PLU par exemple. D'autre part, **la somme considérable allouée à des travaux** qui ne soulèvent que des protestations véhémentes nous paraît disproportionnée. L'argent de l'EPT12 est le nôtre, celui des contribuables, et il aurait pu être employé de façon plus utile, à une époque par exemple où les classes transplantées des écoles sont annulées faute de moyens financiers alloués. Même s'il s'agissait d'embellir la ville, d'autres priorités auraient pu être dégagées, en faveur par exemple des enfants, plutôt que d'abattre des arbres.*

L'**AJUV** continue à chercher des informations sur cette question et elle en informera les habitants via ce site. D'autant plus que ce malheureux abattage des cèdres rejoint nos préoccupations quant au devenir des espaces verts dans notre ville, que concernent ces articles :

- en septembre 2017 – [Un espace vert en moins, un parking en plus](#)
- en mai 2017 – [Un nouvel effet du PLU, le collège Buisson en sureffectif](#)
- en juillet 2016 – [Quelle est la situation des espaces verts ?](#)
- en mars 2016 – [La situation inquiétante des espaces verts](#)

Un espace vert en moins, un parking en plus ?



Le quartier Pasteur, très densément peuplé, manque d'espaces verts. Si les enfants peuvent vivre en ville, ils ont néanmoins besoin d'espaces de jeux et de détente. Or l'**AJUV** vient d'apprendre qu'un espace vert cèdera la place aux voitures.

À Juvisy, les voitures auraient-elle plus d'importance que les enfants ? L'exemple ci-dessous confirme nos craintes.

En effet, dans la rue Pasteur (face à la rue Hoche), une résidence a remplacé l'ancien Intermarché. Un espace vert avait été réservé et il devait être aménagé pour les enfants du quartier. Or, **la Mairie de Juvisy vient d'acquérir cet espace vert (à la copropriété) pour y réaliser un parking !**

Rappelons qu'avant la construction de cette résidence, des visites de quartier avaient été organisées et qu'à cette occasion, ce sont les riverains qui avaient demandé un espace vert pour les enfants puissent venir y jouer.

C'est là **un nouvel exemple de bétonnage de notre espace public** contre lequel l'**AJUV** proteste vivement ; nous serons aux côtés des riverains qui nous ont alertés et ont manifesté leur surprise et leur vif mécontentement.

Sur notre site, nous informons sans relâche sur les menaces qui pèsent sur les espaces verts :

- en mai 2017 – [Un nouvel effet du PLU, le collège Buisson en sureffectif](#)

- en juillet 2016 –Quelle est la situation des espaces verts ?
- en mars 2016 – La situation inquiétante des espaces verts

Un PLU qui nuit à Juvisy : l'AJUV l'attaque en justice



Le PLU (Plan Local d'Urbanisme), élaboré par l'actuelle majorité municipale, a été approuvé par l'EPT 12 (Grand Orly Seine Bièvre) le 26 septembre 2016, dans le plus grand secret, sans débat préalable au Conseil municipal de Juvisy et sans information auprès des habitants. **Devant ce complet déni de démocratie et le refus du débat public, l'AJUV a donc décidé d'attaquer le PLU en justice.**

L'AJUV, mandatée en ce sens par ses adhérents, a décidé d'attaquer ce PLU devant le tribunal administratif de Versailles pour obtenir son annulation et elle a entrepris toutes les démarches nécessaires, car il s'agit là d'une procédure lourde et complexe pour une simple association locale.

En effet, ce PLU continue de préconiser une hyperdensification de notre ville. Sa version définitive inclut de surcroît de nouvelles règles, qui n'ont jamais été demandées par les habitants lors de l'enquête publique, voire qui ont été contestées lors de cette même enquête. Tout ceci est contraire à la loi.

L'objectif affiché de ce PLU est d'accroître fortement la population de Juvisy qui approchera ainsi les 20 000 habitants. A aucun moment le Maire et son équipe ne prennent en compte les besoins essentiels en équipements publics pour une telle population (écoles, gymnases, salles de réunions, assainissement, santé...). De nombreux espaces verts ne sont pas protégés et pourraient être lotis à l'avenir. On peut d'ailleurs se demander si ce document n'a pas été rédigé directement par des promoteurs plutôt que par une équipe soucieuse de la qualité de vie dans la ville. Nous sommes déjà la ville la plus dense de l'Essonne, nous ne pouvons pas accepter un tel PLU.

Vous pouvez manifester votre soutien par l'envoi d'un don pour financer notre recours. En effet, le recours à un avocat spécialisé dans le droit de l'urbanisme est obligatoire. Vous pouvez adresser ces dons à l'AJUV – 10 boulevard de la Cascade – 91260 Juvisy-sur-Orge. Si le donateur le précise, ces dons seront exclusivement consacrés au recours contre le PLU.

Vous retrouverez tous les articles les plus récents sur le PLU à la fin de celui-ci qui tient lieu de sommaire sur le sujet : [La liste des articles récents sur le PLU](#).

Enfin, nous nous efforçons d'entretenir en permanence l'actualité sur ce site. N'hésitez dès lors pas à le consulter régulièrement et si vous les jugez intéressants, à partager les articles via les réseaux sociaux ou en PDF.

Quelle est la situation des espaces verts ?



De nombreux espaces verts de proximité apparaissent en zone constructible, sans être identifiés, sur le projet de PLU. L'**AJUV** demande que tous les espaces verts de Juvisy soient classés en zone N, afin de garantir leur maintien. Le rapport du commissaire-enquêteur aborde la question.

Suite à l'enquête publique sur le PLU, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport que vous pouvez lire en suivant ce lien, car il est consultable en ligne et téléchargeable sur le site de la ville de Juvisy : [Rapport du commissaire enquêteur](#)

Comme pour les autres publications sur le PLU, ce qui relève du point de vue de l'**AJUV** est indiqué *en italique*, afin de ne pas confondre les faits et leur interprétation. Les citations directement issues du rapport apparaissent pour leur part **en bleu** et elles sont suivies du numéro de page du rapport.

Un article sur ce site faisait l'état des lieux, [La situation inquiétante des espaces verts](#). Le rapport du commissaire-enquêteur aborde la question à trois reprises.

- la DRAC (Direction Régionale aux Affaires Culturelles) demande « **d'inscrire les bords de l'Orge en zone N** » (page 38), ce que refuse la Ville en indiquant dans sa réponse « **Pour ce qui concerne les berges de l'Orge, l'OAP proposée permet de protéger de manière plus adaptée qu'un classement en zone N** » (page 38), indication complétée plus loin par cette phrase : « **Pour ce qui concerne les zones humides, l'OPA « trame verte et bleue » précise explicitement le principe de renaturation des berges de l'Orge sur l'ensemble de son linéaire** » (page 42). Une OAP est une Orientation d'Aménagement et de Programmation. **Baptisée « trame**

verte et bleue » (page 19), elle fait partie du PLU. L'**AJUV** continue néanmoins à demander un classement en zone N, qui assure la pérennité de la préservation de cet espace dont le caractère essentiel a été confirmé lors des récentes inondations où l'Orge, grâce au suivi du cours d'eau par le SIVOA, n'est pas sortie de son lit.

- le commissaire-enquêteur note « Ce sont les parcs de proximité, souvent des petits espaces verts, qui n'apparaissent pas clairement » (page 42), sans réponse de la part de la Ville qui se borne à rappeler le classement en zone N des grands parcs de Juvisy. Le commissaire-enquêteur confirme dès lors ce que dit et écrit l'**AJUV** depuis des semaines, à savoir le statut constructible des petits espaces verts qui ne sont identifiés comme tels et sont de fait constructibles. Le projet de construction, qui paraît abandonné, sur l'espace vert Sarraut le prouve amplement, tout comme le projet de parking annoncé aux riverains du Plateau sur le square Mendès-France.
- Le sujet est à nouveau abordé : « Il n'apparaît pas sur les plans le maintien des espaces verts actuels et aucune création nouvelle n'est prévue. La population demande le maintien de tous les espaces verts de proximité et leur classement en zone N » (page 47). La Ville répond « Les espaces verts sont protégés notamment par leur classement en zone N et seront maintenus » (page 47). Il s'agit là, pour les espaces verts qui ne sont pas en zone N, d'une pure déclaration dont l'**AJUV** se félicite : c'est pourquoi elle redemande le classement de tous les espaces verts en zone N afin que cette intention soit garantie dans le temps.

Cette question des espaces verts, dans une ville où le PLU prévoit une densité extrêmement forte s'avère cruciale. Le bétonnage de Juvisy, outre tous les risques qu'il fait prendre aux biens et aux personnes en cas de fortes pluies et de crue, a été refusé massivement dans l'enquête publique. L'**AJUV** attend un signal fort, qui ne soit pas de la simple communication, pour leur préservation.

L'AJUV** demande qu'un débat suivi d'un vote soit organisé au sein du Conseil municipal sur le PLU, au plus près des habitants et de leurs élus directs, et non simplement au conseil de l'EPT12.**

Tous les articles sur le rapport du commissaire-enquêteur à la fin de l'article introductif : [Article introductif](#)